



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2001/2
28 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation
de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact
sur l'environnement

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION

1. La quatrième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement s'est tenue à Orvieto (Italie) le 19 novembre 2001.
2. Y ont participé des délégations des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Yougoslavie.
3. La Commission des Communautés européennes était représentée, de même que les organisations internationales et non gouvernementales suivantes: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS), Forum européen des associations de défense de l'environnement (ECOFORUM), International Association for Impact Assessment (IAIA).
4. Le Président, M. Stefan Ruchti, a ouvert la réunion. M. Francesco La Camera a souhaité la bienvenue aux participants au nom des autorités du pays hôte. Le secrétariat a indiqué au Groupe de travail quels étaient les documents disponibles.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour, publié sous la cote MP.EIA/WG.1/2001/1, étant entendu que le point 2 relatif à l'élection du Bureau serait examiné ultérieurement.

II. ACTIVITÉS ENTREPRISES EN APPLICATION DU PLAN DE TRAVAIL ADOPTÉ À LA DEUXIÈME RÉUNION DES PARTIES QUI APPELLENT UNE DÉCISION DU GROUPE DE TRAVAIL

A. Évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

6. Le Président du Groupe de travail spécial du protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques, M. Terje Lind, a informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de protocole. Il a indiqué qu'en principe les négociations devraient aboutir suffisamment tôt pour que le protocole puisse être signé à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendrait à Kiev en mai 2003. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

B. Examens de l'application de la Convention

7. Le Secrétaire de la Convention, M. Wiek Schrage, a expliqué comment le projet d'examen de l'application de la Convention serait établi au titre du point 1 du plan de travail adopté à la deuxième réunion des Parties. Le nouveau système de notification indiquerait aux Parties la marche à suivre pour rendre compte de l'application de la Convention. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées.

C. Système de notification

8. La délégation du Royaume-Uni, pays chef de file pour cette activité, a présenté le projet de système de notification (MP.EIA/WG.1/2001/3) et a fait observer que la Réunion des Parties avait besoin de données fiables et détaillées pour procéder à un réexamen approfondi de la Convention. Au cours du débat qui a suivi, les délégations se sont largement prononcées en faveur du nouveau système de notification et ont remercié le Comité de l'application du travail très poussé qu'il avait effectué. Certaines, cependant, se sont inquiétées de la longueur du document et des informations demandées sur des projets particuliers. Après avoir mis l'accent sur les moyens de répondre aux préoccupations exprimées, le Groupe de travail a adopté le système de notification en priant la délégation britannique d'y apporter des retouches à la lumière des conclusions du débat. La délégation polonaise a fait part au Groupe de travail des possibilités que la base de données sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (ENIMPAS) offrait pour recueillir les réponses au questionnaire. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de distribuer la version définitive du questionnaire aux Parties à la Convention et aux non Parties au début de 2002.

D. Réexamen de la Convention

9. La délégation de l'Italie, pays chef de file pour cette activité, a informé le Groupe de travail des résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des amendements. Elle s'est dit déçue par la réticence de certains experts à aller de l'avant et par le silence des autres membres de l'Équipe spéciale. Aussi ne souhaitait-elle pas continuer à diriger cette activité. Le Président a remercié la délégation italienne pour ses efforts, a déploré la décision de l'Italie de renoncer à ses fonctions de pays chef de file et a dit qu'une solution devrait être trouvée. Au cours du débat qui a suivi, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de fonder les éventuelles propositions d'amendement sur les enseignements tirés

de l'application de la Convention. En conséquence le Groupe de travail a décidé que le questionnaire établi aux fins du système de notification, adopté au titre de l'alinéa c du point 3 de l'ordre du jour, devrait être distribué rapidement afin que les Parties et les non Parties aient le temps d'y répondre avant l'été 2002. Un petit groupe d'expert de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie, du Canada, de la Finlande, de l'Italie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la Commission européenne analyseraient les réponses au questionnaire et détermineraient les domaines dans lesquels des amendements seraient possibles en vue de les présenter à la réunion suivante du Groupe de travail.

III. ASPECTS FINANCIERS

A. Aide aux pays en transition

10. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a rappelé aux délégations que le succès de la Convention dépendait également de la participation de représentants de toutes les Parties, y compris des pays en transition. Mais pour cela des fonds étaient nécessaires. Vu les contraintes financières actuelles, une proposition visant à réviser le système d'aide financière en l'alignant sur celui, plus restrictif, appliqué par le Comité des politiques de l'environnement a été présentée. Les représentants des pays en transition ont fait valoir qu'en raison des problèmes financiers que leur pays connaissait, il ne leur serait pas facile de participer aux réunions organisées dans le cadre de la Convention. Les pays donateurs potentiels ont été invités à contribuer à financer la participation des pays en transition. Le Groupe de travail a décidé de conserver le système d'aide actuel, adopté à la deuxième réunion des Parties, et de réexaminer cette question à sa session suivante sur la base d'une proposition élaborée par le Bureau de la Réunion des Parties avec le concours du secrétariat.

B. Ressources budgétaires et fonds extrabudgétaires

11. Le Groupe de travail a examiné la décision II/13 relative au budget, adoptée à la deuxième réunion des Parties, et a relevé que toutes les activités n'étaient pas financées. Il a conclu à la nécessité d'instaurer une plus grande stabilité financière et a prié le Bureau de la Réunion des Parties de dégager, avec le concours du secrétariat, différentes options envisageables pour régler le problème et de les lui soumettre pour examen à sa réunion suivante.

IV. CLÔTURE DE LA RÉUNION

12. N'ayant pu aborder tous les points inscrits à son ordre du jour en raison des discussions approfondies auxquelles il avait procédé dans le temps qui lui était imparti, le Groupe de travail a décidé de revenir sur les questions en suspens à sa réunion suivante conformément à son règlement intérieur. Le Président a récapitulé les principales décisions adoptées par le Groupe de travail. Le Groupe de travail a prié son Président d'achever l'élaboration du rapport de sa quatrième réunion avec le concours du secrétariat. Il a clos ses travaux le lundi 19 novembre 2001.
